



Mme Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé

Ministère des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne
75 700 PARIS

Paris, le 7 juin 2018

Madame la Ministre,

Nous, parlementaires et Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, avons été reçus par votre cabinet le mercredi 30 mai 2018 afin d'évoquer le conflit social qui secoue actuellement le Centre Hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) de Cayenne.

Pour rappel, le 4 mai dernier, 17 des 25 médecins du service d'accueil des urgences et du SAMU 973 ont présenté leur démission à la direction du CHAR ou demandé leur mise en disponibilité afin de dénoncer, une nouvelle fois, les conditions indignes de prise en charge des patients et leurs conditions de travail fortement dégradées. Il est courant que les médecins de ce service effectuent 70 heures hebdomadaires quand la réglementation en vigueur fixe un plafond de 48 heures hebdomadaires.

Nous vous rappelons, Madame la Ministre, que cette mobilisation n'est pas isolée puisqu'il y a seulement un an, un mouvement social historique avait paralysé l'établissement pendant plus de deux mois. Aujourd'hui, alors que tous les services accusent un déficit flagrant de moyens humains, aucune réaction apparente de la direction ne semble se faire jour. A cet égard, la situation du service d'ophtalmologie est révélatrice. En seulement une année, celui-ci est passé de 4 à un seul médecin contraint à travailler d'astreinte 24 heures sur 24.

Madame la Ministre, vous comprendrez aisément que cette situation interroge les élus que nous sommes. Comment offrir des soins de qualité en ophtalmologie dans ces conditions ? Qui interviendra pour soigner l'œil d'un patient se trouvant en situation d'urgence ?

Pour répondre à cette situation, le gouvernement a mobilisé la réserve sanitaire, mandaté une agence d'intérim pour assurer les remplacements pendant les vacances scolaires et engagé des actions vouées à renforcer l'attractivité de la Guyane.

Cependant, nous craignons que ces mesures – aussi positives soient-elles – n'apportent que des réponses à très court terme. Par-delà les postes vacants et le manque d'attractivité, il faut en effet apporter des solutions aux dysfonctionnements relevés dans le service.

Madame la Ministre, moins que l'attractivité du territoire, c'est l'attractivité même du CHAR de Cayenne qui semble ici en question. En effet, de nombreux médecins démissionnaires sont restés en Guyane et on rejoint d'autres établissements de santé.

Dans ce contexte, il est selon nous indispensable d'engager un dialogue constructif entre les parties prenantes afin de redéfinir l'organisation du service et établir un échéancier précis des mesures visant à soulager les médecins et améliorer la qualité des soins.

C'est pourquoi, nous vous demandons, Madame la Ministre, la mise en place dans les prochains jours d'une mission d'expertise confiée au Conseil National de l'Urgence Hospitalière capable d'analyser le fonctionnement et l'organisation des urgences du CHAR et d'établir un plan d'action efficace en collaboration étroite avec les médecins, la Commission Médicale d'Etablissement (CME), le Conseil de surveillance d'Etablissement, l'administration, et l'ARS Guyane.

A ce jour, l'audit du service des urgences effectué par l'ARS en février de cette année n'a vu aucune de ses préconisations être suivies d'effet. Nous ne souhaitons pas un changement de direction de l'établissement qui déstabiliserait encore davantage le fonctionnement du CHAR. Cependant, nous vous prions de bien vouloir étudier attentivement la mise en place d'une mission d'audit et d'assistance administrative afin de lever les freins et blocages existants et ainsi aider à la mise en place d'un mode de fonctionnement efficient pour palier les insuffisances constatées depuis de nombreux mois, quitte à prévoir un renforcement de la structure et la mise en place de formations spécifiques pour le personnel.

Nous sommes convaincus que des mesures simples permettraient de renforcer les effectifs du service d'urgence et enrayer ainsi la spirale de départs générant un temps de travail accru et des conditions de travail dégradées. Nous pourrions, par exemple, offrir un statut particulier aux jeunes médecins effectuant leur stage de spécialisation afin de ne pas dépasser les 48 heures hebdomadaires ; 6 jeunes seraient prêts à rejoindre le CHAR dès septembre dans ces conditions.

Il est temps de mettre fin à la crise chronique que connaît depuis trop longtemps le CHAR en raison d'un état de délabrement patent et de conditions de travail dégradées. Nous, parlementaires et Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, ne pouvons accepter l'état de déliquescence du principal hôpital de Guyane et notamment de son service des urgences. C'est la santé d'une population entière qui se retrouve mise en danger.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

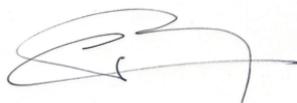
Gabriel SERVILLE, Député



Lénaïck ADAM, Député



Georges PATIENT, Sénateur



Antoine KARAM, Sénateur



Rodolphe Alexandre, Président de la CTG

